



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
(NOMINATIFS)  
N°IDF-022-2025-09

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2025

# Sommaire

## **Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt /**

IDF-2025-09-01-00032 - Arrêté n°2025-299 modifiant la liste des  
représentant du comité social territorial du PSPBB (2 pages)

Page 3

Pôle Supérieur d'enseignement artistique Paris  
Boulogne-Billancourt

IDF-2025-09-01-00032

Arrêté n°2025-299 modifiant la liste des  
représentant du comité social territorial du  
PSPBB

**ARRETE n°2025-299**  
**MODIFIANT LA LISTE DES REPRESENTANTS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DU PSPBB**

La Présidente,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 112-1, L. 211-1 à L. 211-4, L. 214-7, L. 231-4, L. 241-7, L. 251-5, L. 252-1, L. 252-8, L. 253-5, L. 254-2, L. 254-4, L. 731-1 à L. 731-3 dans leur version en vigueur en vue du prochain renouvellement général des instances ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté n°2009-1740 du 21 décembre 2009 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt » modifié par l'arrêté n°2015-158 du 29 décembre 2015 ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris – Boulogne-Billancourt en date du 22 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2025-07 du 25 juin 2025, portant l'élection de Madame Florence Touchant, personnalité qualifiée désignée par le Ministère, en tant que Présidente du Conseil d'administration de l'EPCC PSPBB avec effet immédiat ;

Considérant qu'un comité social territorial doit être créé dans chaque collectivité ou établissement public territorial employant au moins cinquante agents ;

Considérant que l'effectif apprécié au 1er janvier 2022 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du comité social territorial, dans les conditions fixées par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021, susvisé est compris entre 50 et 200 agents ;

Considérant les effectifs réévalués à la date du 19 octobre 2022 ;

Considérant l'absence de candidatures aux élections et le tirage au sort effectué en date du 8 décembre 2022 pour désigner les trois titulaires et trois suppléants représentants du personnel au sein du Comité social territorial ;

Considérant que sur les douze agents tirés au sort (six à titre principal et six en liste complémentaire) quatre agents ont accepté le mandat qui leur a été proposé ;

Considérant que l'article 6 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics dispose que le nombre de membres du collège des représentants de l'établissement ne peut être supérieur au nombre de représentants du personnel au sein du comité ;

Considérant l'arrêté n°2022-878 instituant la liste des représentants du Comité social territorial du PSPBB ;

Considérant l'arrêté n°2024-747 modifiant la liste des représentants du Comité social territorial du PSPBB ;

## ARRETE

### **Article 1** :

**L'article 2 de l'arrêté n°2022-878 est modifié comme suit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025 :**

La liste des agents représentant l'établissement au sein du comité social territorial de l'établissement public PSPBB, nommés par l'autorité territoriale pour la durée de leurs fonctions, est la suivante :

Titulaire/suppléant	NOM NAISSANCE	DE	NOM D'USAGE	PRENOM	GRADE OU EMPLOI
Titulaire 1	TOUCHANT		TOUCHANT	Florence	Présidente
Suppléant 1	GEORGEL		GEORGEL	Claude	Directeur
Titulaire 2	LE MEUR		HOUSSET	Justine	Attaché principal
Suppléante 2	REIBEL		REIBEL-CASTRO	Camille	Attaché

### **Article 2** :

Les autres articles de l'arrêté n°2022-878 instituant la liste des représentants du Comité social territorial du PSPBB n'ont subi aucune modification.

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui fera l'objet d'une publicité par voie d'affichage et au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2025

Florence TOUCHANT,  
Présidente  
**Signé**